

PROCES-VERBAL
Séance du 26 mars 2026 à 20h

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2026

PRESENTS : Jean-Baptiste BRETET, Thierry VELLARD, Amélie ROCHARD, Delphine BERGER PEILLER, Hervé CAGNOLLE, Marie CHOLLET, Nicolas GOUTAUDIER, Viviane GRUMWERK, Christelle MAIGRET, Pierrick VIAL.

ABSENTS EXCUSÉS : Xavier PHELIP

POUVOIRS : Xavier PHELIP donne pouvoir à Delphine BERGER PEILLER

SECRETAIRE DE SEANCE : Delphine BERGER PEILLER

Approbation du Compte-rendu de la séance précédente : à l'unanimité.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Pour faire suite aux élections municipales du 15 mars 2026, ainsi qu'à la mise en place du nouveau Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, il appartient au conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités versées aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal. Par principe, les indemnités du Maire sont fixées de plein droit au taux maximal de l'indice brut par l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales. Le Maire a la possibilité de refuser l'indemnité maximale par délibération du Conseil Municipal.

Concernant l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints, une indemnité brute maximale est proposée.

Pour les communes de moins de 500 habitants, le taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique est :

- Le Maire : 28.1 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Les Adjoints : 10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Monsieur le Maire et les Adjoints ont proposé de voter les taux suivants :

- 19.5% pour les indemnités du Maire,
- 8.5% pour les indemnités des Adjoints.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (10 voix POUR et 1 ABSTENTION), valide la proposition faite.

Par conséquent, à compter du 20 mars 2026, mensuellement :

M. Jean-Baptiste BRETET, Maire, percevra pour indemnité de fonction un taux de 19.50% de l'indice brut maximal de rémunération de la Fonction Publique.

Les trois Adjoints : M Thierry VELLARD 1er Adjoint, MME Amélie ROCHARD 2^e Adjointe, Xavier PHELIP 3^{ème} Adjoint, percevront pour indemnité de fonction un taux de 8.50% de l'indice brut maximal de rémunération de la Fonction Publique.

POINT SUR LE BUDGET :

Afin de faciliter la mise en place du nouveau Conseil Municipal, le budget principal et le budget assainissement ont été votés par l'ancien Conseil Municipal.

Une présentation globale des budgets 2026 a été faite pour permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de la Commune.

APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS : DEPENSES IMPREVUES

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Etant donné que le Conseil Municipal a été intégralement renouvelé, une nouvelle délibération a été prise à l'unanimité par le nouveau Conseil Municipal pour mettre en application cette souplesse et permettre à Monsieur le Maire de procéder aux mouvements de crédits sans demander l'autorisation au Conseil Municipal à chaque fois.

Cette délibération devra être prise chaque début d'année.

POINT SUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :

La nouvelle municipalité ne souhaitant pas reconduire le contrat avec l'entreprise BABE concernant les espaces verts, les élus en charge de la voirie ont demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse autoportée.

Ces devis ont été présentés lors de cette séance pour en retenir un, celui de l'entreprise CMCM à MONTROND LES BAINS pour un montant TTC de 4399€.

QUESTIONS DIVERSES :

- Implantation consigne VINTED GO : un lieu a été proposé (en lieu et place des containers le long de la D282) ; l'Adjoint en charge de la voirie prendra des photos du site, lesquelles seront envoyées à la société VINTED.
Eventuellement voir pour l'implantation d'une autre consigne MONDIAL RELAY.
- Demande d'un local par le Sou des Ecoles : l'association souhaite stocker du matériel, et a demandé à la commune si elle pouvait leur mettre un local à disposition.
Mme GRUMWERK a proposé un petit cabanon sous le préau ; l'Adjoint en charge de l'école se rendra sur place pour voir si cet emplacement peut convenir à l'association.
- Proposition tonte naturelle station épuration : il faut voir avec Mme TROUCHE (agricultrice sur la commune de NEAUX) pour la mise à disposition de quelques moutons pour la tonte de la station.
Quant à l'entretien de l'étang communal, mme ROCHARD, Adjointe, prendra contact avec la « ferme de Virginie » pour la mise à disposition de quelques chèvres.
- Tour de table.

Fin de séance à 22h15

Liste des délibérations prises lors de la séance :

D20260314	VOTE INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS
D20260315	APPLICATION FONGIBILITE DES CREDITS
D20260316	ACHAT TONDEUSE AUTOPORTEE

Prochain conseil : le 30 avril 2026